

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du JEUDI 17 DECEMBRE 2020 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 17 décembre 2020 à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, M. DEGUIN Gérard, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Étaient représentés :

- Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à Mme Laurence LAMY.
- Mme CHATOT Magali pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
- Mr MOINEAU Philippe pouvoir à Mr AMELING Christian.
- Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
- M. ROULET Pascal pouvoir à Mr BIELLE-BIARREY Laurent
- Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme LAMY Laurence.
- Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à Mme FERRAND Isabelle.
- Mme DELESCLUSE Pauline pouvoir à Mr JEANNE Vincent.

Absente : Mme ESPINASSE France.

Madame Isabelle FERRAND a été désignée secrétaire de séance.

2020.80 OBJET : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES.

VOTE : Pour : 28.

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Par délibération en date du 28 mars 2018, le Conseil Municipal a engagé la Commune de Bon Encontre à participer au financement des travaux des logements concernés par les risques thermiques et de surpression recensés dans les zones R1 et B2 du Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Il s'agit pour les personnes physiques propriétaires de ces logements, situés aux abords de l'établissement AMRI (Euticals), de bénéficier d'un financement de 50 % (25 % par l'industriel, 25 % par les collectivités percevant tout ou partie de la Contribution Economique Territoriale). Un crédit d'impôts est également versé aux contribuables.

La Commune de Bon-Encontre, bien qu'elle ne perçoive pas la Contribution Economique Territoriale s'est engagée à réduire le reste à charge des propriétaires, dans la limite de 8 000 € pour l'ensemble de l'opération.

Au final, ce sont 13 dossiers qui sont soumis aux financeurs. Deux habitations ne font pas l'objet d'une demande car le diagnostic a conclu à la non vulnérabilité des vitrages. Enfin, deux autres propriétaires n'ont pas souhaité donner suite au processus.

Le montant total des travaux établi suite aux devis est de 88 280,88 €. Les montants consignés sur le compte dédié à l'opération s'élèvent à 89 000 €. Le coût pour la Commune ne devrait donc pas dépasser 4 000 €, somme que la collectivité a déjà consignée. Il n'y aura donc pas de consignation supplémentaire (pas d'appel de fonds), et des reliquats seront à redistribuer selon la volonté des financeurs.

Le reste à charge des propriétaires varie entre 0 € et 946,46 € (6 dossiers sans reste à charge, 2 dossiers avec un reste à charge < 90€, puis 5 dossiers avec reste à charge > 426€),

La convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT Euticals à Bon-Encontre signée le 18 juin 2019 arrivera à échéance le 18 décembre 2020 (durée initiale de 18 mois).

La prolongation de la Convention de quelques mois s'avère nécessaire pour finaliser les dossiers en cours de traitement, établir le bilan de l'opération puis permettre la liquidation du compte de consignation.

II - Considérants et références juridiques :

Vu L'article L515-16-2 du code de l'environnement qui fixe l'échéance de réalisation des travaux au 1er janvier 2021.

Vu le projet d'amendements dans le cadre du projet de Loi de Finances 2021 en cours d'étude pour décaler l'échéance du 1er janvier 2021, date limite pour la réalisation des travaux, et prolonger les conditions d'octroi du crédit d'impôt.

Considérant l'exposé ci-dessus,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

D'autoriser Mme Le Maire à signer l'avenant à la Convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT Euticals à Bon Encontre (**ANNEXE 3**).

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE Madame Le Maire à signer l'avenant à la Convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT Euticals à Bon Encontre.

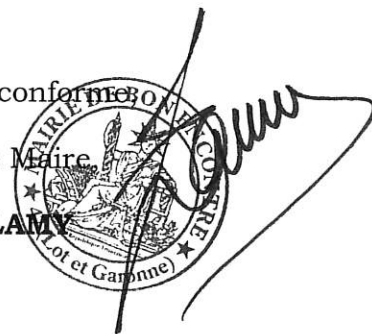
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 21 décembre 2020

Pour copie conforme

Madame Le Maire

Laurence LAMY



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20201217-202080-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020